

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 15 juin 2022

N° 10

Objet : Demande d'aide
financière auprès de l'Etat
(DETR 2022) Archail – Reprise
des branchements et réseaux
(eaux usées et eau potable) –
phase 1 village

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy
BASSET Françoise
BENOIT Gérard
CHABAL CALVI Nadia
CROZALS Florent
FLORES Sylvain

GRAVIERE Remy
ISOARD Christian
JOUVES Marc
MAGAUD Marie José
PAUL Gilles
PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
UGHETTO Wendy

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2022

Application agréée E-legal.fr.com

99_DE-004-200067497-20220615-10_15062022

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Le 09 février 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé sur le projet global de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable avec reprise des branchements, pose des compteurs et construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune d'Archail pour un montant prévisionnel de travaux de 711 000 € HT.

Cette opération est inscrite au programme de travaux adopté par délibération du 9 décembre 2020 après un avis favorable du conseil d'exploitation du 3 décembre 2020.

Le projet est financé au titre des contrats Zone de Revitalisation Rurale auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de Solidarité Territoriale avec le Département des Alpes de Haute Provence. Une demande complémentaire d'aide financière a été déposée en décembre 2021 auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Le projet n'étant pas suffisamment avancé, le service instructeur de la DETR a demandé a scinder l'opération et déposer la demande de subvention sur la tranche la plus avancée du projet.

Le service a découpé l'opération en plusieurs phases pour tenir compte des moyens humains et techniques du service et des contraintes d'organisation :

- 1- Reprise des branchements et réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans le village. Le dossier de demande de DETR concerne cette phase. La maîtrise d'œuvre sera assurée en régie ; les travaux seront confiés à l'entreprise de travaux publics titulaire d'un marché d'appui.
- 2- Reprise des branchements et réseaux d'eau potable et d'eaux usées à l'extérieur du village. La maîtrise d'œuvre sera également assurée en régie ; les travaux devraient faire l'objet d'un marché de travaux spécifique.
- 3- Construction de la station d'épuration sous maîtrise d'œuvre externalisée.

Le projet consiste à :

- Pour l'eau potable :
 - o renouveler le réseau de distribution (pose de 210 ml de canalisation)
 - o renouveler et créer les branchements manquants (pose de 120 ml de canalisation)
 - o poser les compteurs
- renouveler le réseau de collecte des eaux usées y compris les branchements (pose de 300 ml de canalisation)

Le montant prévisionnel des travaux relatif au projet est estimé à 148 274 € HT.

Désignation	AEP	EU	Total
Relevé topographique	1 200,00 €	1 200,00 €	2 400,00 €
Diagnostic amiante	750,00 €	750,00 €	1 500,00 €
Constat d'huissier avant travaux	700,00 €	700,00 €	1 400,00 €
Travaux	72 530,00 €	59 244,00 €	131 774,00 €
Frais divers (4%)	3 100,00 €	2 500,00 €	5 600,00 €
Imprévus (4%)	3 100,00 €	2 500,00 €	5 600,00 €
TOTAL	81 380,00 €	66 894,00 €	148 274,00 €

Provence Alpes Agglomération sollicite l'Etat afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	Total HT	Recettes € HT	Montant	Taux
Eau potable	81 380 €	Subvention AERMC	74 137 €	50,00%
Eaux usées	66 894 €	Subvention Etat DETR	39 915 €	26,92%
		Auto-financement	34 222 €	23,08%
TOTAL	148 274 €	TOTAL	148 274 €	100,00%
		Dont aides publiques	114 052 €	76,92%

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis sur ce rapport lors de sa séance du 9 juin 2022.

Il vous est demandé :

- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant de 148 274 € HT
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, notamment la DETR 2022 de 39 915 € auprès de l'Etat, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20220618-10_15062022

